

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
94-5**

1988

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1996-02

Amendement 1

**Systèmes d'enregistrement et de lecture
du son sur bandes magnétiques –**

Cinquième partie:

Propriétés électriques des bandes magnétiques

Amendment 1

**Magnetic tape sound recording and
reproducing systems –**

Part 5:

Electrical magnetic tape properties

© CEI 1996 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

F

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 60A: Enregistrement sonore, du comité d'études 60 de la CEI: Enregistrement.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
60A/178/FDIS	100B/18/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

SECTION DEUX – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ESSAI

Page 10

Tableau II

Remplacer les lignes commençant par «Grand public de largeur 6,30 mm» et «Grand public de largeur 3,81 mm» par les nouvelles lignes suivantes:

Grand public de largeur 6,30 mm	Pleine piste	Pleine piste	7 (A)	2 (N)	Quatre pistes deux voies n ^{os} 1 et 3	6 figure 9	Allemagne
Grand public de largeur 3,81 mm	Pleine piste	Pleine piste	4 (A) 1,5 (B)	1 (N)	Quatre pistes deux voies n ^{os} 1 et 2	7 figure 1	Japon

Ajouter sous le tableau: N = non spécifié

Page 12

2.3 Caractéristiques électriques de l'appareillage d'essai

Remplacer la deuxième phrase du point i) sous e) par ce qui suit:

Pour des mesures complémentaires, on peut utiliser la courbe psophométrique avec une détection quasi-crête conformément à l'annexe A de la CEI 268-1: *Equipements pour systèmes électroacoustiques – Partie 1: Généralités* (1985).

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 60A: Sound recording, of IEC technical committee 60: Recording.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
60A/178/FDIS	100B/18/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

SECTION TWO – TECHNICAL REQUIREMENTS AND INFORMATION CONCERNING TESTING CONDITIONS

Page 11

Table II

Replace the lines starting with "Domestic 6,30 mm wide" and "Domestic 3,81 mm wide" by the following new lines

Domestic 6,30 mm wide	Full width	Full width	7 (A)	2 (N)	Four tracks two channels nos. 1 and 3	6 figure 9	Germany
Domestic 3,81 mm wide	Full width	Full width	4 (A) 1,5 (B)	1 (N)	Four tracks two channels nos. 1 and 2	7 figure 1	Japan

Add below the table: N = not specified

Page 13

2.3 Electrical characteristics of test equipment

Replace the second sentence of item i) of e) by the following:

In addition, the psophometric curve with quasi-peak detection may be used according to appendix A of IEC 268-1: *Sound system equipment – Part 1: General* (1985).

Page 16

Tableau III

Remplacer la première et la quatrième ligne sous «Grand public» par les nouvelles lignes suivantes:

4,76	3,81	Y 348 M	A	Allemagne	CEI 1	Fe ₂ O ₃
4,76	3,81	MJ 507 A	A	Japon	CEI IV	Poudre métallique

Page 20

Tableau IV

Remplacer la première et la quatrième ligne par les nouvelles lignes suivantes:

3,81	4,76	CEI 1	Y 348 M	120	3 180	+5,7	—	-6,3	12
3,81	4,76	CEI IV	MJ 507 A	70	3 180	+5,7	—	-0,3	6

Remplacer, sous le tableau IV, la note « = à l'étude» par ce qui suit:*

* = non spécifié

On doit également utiliser l'autre méthode de polarisation de référence, conformément à 2.6.1b). Le total en dessous du maximum pouvant être atteint à 6,3 kHz doit être de 4 dB à la vitesse de 9,5 cm/s.

SECTION TROIS – PARAMÈTRES À MESURER

Page 22, note du point b), 2)

Supprimer la dernière phrase de la note.

Page 32

3.4 Rapport niveau de référence à bruit de polarisation

Remplacer le deuxième alinéa sous la rubrique «Méthode» par ce qui suit:

Pour des mesures complémentaires, on peut utiliser la courbe psophométrique avec une détection quasi-crête conformément à l'annexe A de la CEI 268-1.

Page 38

3.8 Affaiblissement d'effacement

Remplacer «A l'étude» par le nouveau paragraphe suivant:

Définition

Affaiblissement d'effacement

Différence, exprimée en décibels, entre le niveau de signal enregistré sur la bande et le niveau restant de ce signal sur la même bande après effacement.